

MERINCHAL



EAUX VIVES N°42



BULLETIN MUNICIPAL 2022



OCTOBRE ROSE

La Grande Lessive



LE MARCHÉ



Les Vieilles Roues

MOT DU MAIRE

L'année 2022 touche à sa fin et les traditionnelles fêtes de fin d'année approchent. Malgré les travaux sapins et décorations prendront place au château- à l'église et sur une partie de la place.

Printemps et automne ont été marqué par les travaux portant sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue du ciment et des rues adjacentes, ainsi que sur la création d'une zone au Nord de la Place du Marché. Travaux suivis dans la foulée par l'enfouissement des réseaux électriques nécessaires dans le cadre d'une gestion logique et raisonnée du réaménagement de la place du Marché et de son pourtour. Je sais et comprends la gêne et les quelques déconvenues subit par les riverains, je remercie ceux qui ont permis la réalisation d'une partie de ces travaux en acceptant les contraintes dues à une configuration compliquée du terrain dans une des zones, enfin vous tous riverains des chantiers pour votre patience, votre empathie envers, les techniciens et les ouvriers de ces chantiers.

Créer une base adresses devient obligatoire, la loi du 21/02/2022 impose à toutes les communes et quelle que soit leur taille de procéder à la dénomination des voies et lieux dits, ainsi qu'à la numérotation des maisons, afin de créer une base d'adresses locales transmise ensuite à la base d'adresse nationale. Cette action menée dans notre commune par une commission présidée par R. Desgranges devrait permettre aux services de secours, aux différents opérateurs de trouver facilement les adresses des usagers. Cela va prendre aussi, toute son utilité dans les jours prochains avec l'arrivée de la fibre optique et le passage au Très haut Débit sur notre commune. Un plus incontestable pour l'amélioration des conditions de travail des entreprises et des pratiquants ou futur pratiquant du Télétravail.

La fin d'année coïncide avec l'explosion des coûts dans les domaines de l'énergie, l'alimentation, l'eau etc...Pour maîtriser les coûts en énergie des mesures ont été prises concernant l'éclairage public ainsi que sur la température « raisonnée » dans les bâtiments communaux. Le Conseil Municipal poursuivra cette politique d'économie d'énergie et d'économie tout court pour l'année 2023. Janvier sera consacré à la préparation du budget 2023. Plus contraint que les précédents certainement sur certains chapitres, nous pouvons dire à ce jour qu'au chapitre de l'investissement, les 80% d'aides obtenues de l'Etat grâce à l'attribution de la DETR et de la DSIL sur le réaménagement de la Place nous permettent la réalisation de ces travaux sans inquiétude pour le financement de 20% de reste à charge.

Ce bulletin donne la possibilité à toutes nos associations de vous informer de leurs activités t je les remercie et associe à ces remerciements l'équipe en charge de la réalisation de celui-ci. N'hésitez pas à Devenir ou à Redevenir des **artisans de la vitalité de notre commune**, franchissez le pas vous nouveaux habitants, ensemble construisons un cadre de vie qui réponde aux besoins de tous.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, qu'elles soient empreintes de sérénité, de joie et de partage. Bien cordialement à vous tous.

Le Maire
Marie-Françoise VENTENAT

ET SI L'AVENIR APPARTENAIT AU MONDE RURAL

Si la vie à la ville a souvent fait rêver, la campagne est entrain de retrouver ses lettres de noblesse. Face à la folie consumériste et au stress quotidien des transports et des activités qu'ils ont en ville, de nombreux citadins aspirent à une vie plus calme.

A la campagne, il n'est pas utile d'emmener les enfants jouer au square, le square est devant la porte. Pour s'oxygéner par une randonnée ou un jogging, il n'est pas utile d'aller au parc, c'est le parc qui vient à nous. Notre environnement est un immense parc où le silence et la nature sont propices à l'apaisement et à la sérénité qui manquent tant dans les villes.

Bien sûr, les services publics se raréfient, mais leur accès est-il vraiment plus facile en ville quand il faut attendre des heures avant d'accéder au guichet, quand le facteur ne distribue pas les colis, quand les kinés ne se déplacent pas à domicile, quand les assistantes maternelles ferment leur porte à heure fixe ?.....

Et l'offre culturelle ? Et bien, il n'y a pas à rougir des propositions faites en Creuse avec des spectacles variés et de nombreuses animations culturelles proposées par des associations. Les expositions et concerts organisés sur le territoire permettent une ouverture sur le monde de l'art à tous ceux qui souhaitent en profiter.

Alors, ne doutons pas que nous habitons dans un pays que beaucoup nous envie. Certes, il y a des lacunes, mais les élus se battent quotidiennement pour que les choses s'améliorent. Notre cadre de vie est précieux. Sachons en profiter et le préserver !

*« Un rêve de bonheur qui souvent m'accompagne,
C'est d'avoir un logis donnant sur la campagne »*

François COPPEE (Un rêve de bonheur)



ETAT CIVIL

Décès



Le 23 janvier 2022 Kévin MARFLEET - Place du Marché -
Le 14 mars 2022 Guy, René, Louis RYBERON – Létrade - Brive-La-Gaillarde -
Le 23 mars 2022 Thierry, Jean-Paul ALETTI - Mérenchal - La Villeneuve -
Le 03 avril 2022 Dominique, Michel RENNESSON - Le Mondayraud -
Le 11 avril 2022 Thérèse, Suzanne BLONDET – Gramaze - Clermont-Ferrand -
Le 1^{er} mai 2022 Odile, Pierrette, Claudette DUPOUX - Le Montalon – Clermont-Ferrand -
Le 15 mai 2022 Bernard, Jean, Paul LOUBAUD – Le Bourg - Clermont-Ferrand -
Le 28 mai 2022 Bernard, Marien, Raymond TIXIER – Prugny – Cébazat -
Le 13 juin 2022 Raymonde, Andrée née JOVIN ép. PERDRIX – Le Bourg – Eppeville -
Le 18 juin 2022 Aimée, Antoinette, Bernadette CHARPENTIER – Le Bourg – Limoges -
Le 06 juillet 2022 Marie, Michelle née REBEYROL ép. DUTHEIL - Rue de Lachaud -
Le 25 juillet 2022 Jean-Claude, Clovis, André LAPORTE - Rue de la Source du Cher -
Le 10 août 2022 Alain, Marius CHAUMEIX - Rue Croix Marchon
Le 10 août 2022 Monique, Marie, Virginie née BRUNET ép. CHICHERY – La Bessède- Giat -
Le 06 septembre 2022 André, Jean LAGORSSE - Le Bois Lacheix -
Le 06 septembre 2022 Denise, Léonie, Andrée née MULLER ép. BARRABAN – Les Fougères – Vernouillet -
Le 02 octobre 2022 Marie, Antoinette née POTIER ép. ANGIOLINI – 6 rue du Château de la Mothe –
Le 06 octobre 2022 Marie, Clémence, Lina née VERGNE ép. GERBE – Mondayraud - Saint-Avit -
Le 18 octobre 2022 Christine, Ann née LANCEFIELD ép. SMITH - Rue du Ciment -



Naissances

Le 23 mai 2022 Raphaël, Eden, Sohan LAGORSSE - La Peyrouse -
Le 23 juin 2022 Louise, Blandine, Monique VALENTE - Létrade Gare -
Le 16 août 2022 Yanis, Louis NOVAIS - Le Cher -
Le 07 septembre 2022 Anna, Joyce DEVESSIER - Le Montbabut -
Le 03 novembre 2022 Shékinah, Kérèn-Happouc VICTOR - 6 rue de la Croix de Fer -

INFOS PRATIQUES



Vous pouvez être accueillis dans l' **espace France services** de Mérinchal, où l'on vous aidera dans cette démarche. Information importante : pour finaliser votre demande accompagnée de vos pièces justificatives, vous devrez prendre Rendez-vous au guichet de Mérinchal -05-55-67-30-19). La pré-demande en ligne sur le site **ants.gouv.fr** ou dans l' espace France Services doit être réalisée impérativement avant la prise de rendez-vous.

Penser à vous munir de votre pré-demande lors de **votre rendez-vous, ou à défaut son numéro.**

Mairie d'AUZANCES - Tél. 05 55 67 00 17

commune-auzances@orange.fr

Mairie de CROCQ - Tél : 05 55 67 40 32

mairiedecrocq@orange.fr

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS



Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra vos empreintes. La pièce d'identité n'est pas fabriquée sur place et n'est donc pas délivrée immédiatement.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année. Mais pour voter à une élection, il est nécessaire d'y figurer au plus tard le 6ème vendredi qui précède le premier tour. Pour l'élection présidentielle, dont le premier tour se tiendra le 10 avril, il convient donc de s'inscrire avant le vendredi 4 mars. Pour les élections législatives, la date limite est fixée au 6 mai.

Il y a trois façons de s'inscrire sur les listes électorales.

En ligne, à l'adresse : service-public.fr. Deux documents sont demandés, dans leur version numérisée : un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport, valides ou périmés depuis moins de cinq ans) et de domicile (facture de téléphone, d'électricité ou de gaz, quittance de loyer, etc.).

Il est également permis de s'inscrire sur la liste électorale d'une commune si vous y payez des impôts locaux, ou si vous êtes à la tête d'une entreprise située sur la commune.

Il est aussi possible de se rendre à la mairie de la commune à laquelle vous souhaitez être rattaché ; Des justificatifs d'identité et de domicile vous seront demandés.

RECENSEMENT MILITAIRE/CITOYEN



Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

Vous avez plus de 16 ans ? : Il n'est pas encore trop tard pour faire la démarche et régulariser ainsi votre situation. Une régularisation du recensement est possible jusqu'à l'âge de 25 ans.

Inscription en ligne sur le site www.service-public.fr (nécessite la création d'un compte sur le site)

Inscription à la mairie de votre domicile, avec une pièce d'identité justifiant de la nationalité française, et le livret de famille.

La mairie, vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée, si vous voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Plus d'informations : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>

: <http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>

SGA
Secrétariat général pour l'administration

LEGALISATION DE LA SIGNATURE



La légalisation de signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire.

La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile.

Il faut présenter les documents suivants :

- * Document avec la signature à légaliser
- * Pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement par le Maire ou celui qui a délégué (art L2122-30 du CGCT) en votre présence.

Vous devez impérativement signer devant la personne qui l'authentifie.

LES CONCESSIONS AUX CIMETIERES

La concession funéraire est un emplacement dans un cimetière dont vous achetez l'usage pour une durée spécifique. Il peut s'agir d'une tombe, d'un caveau, d'un columbarium.

Il est possible d'acquérir une concession perpétuelle ou d'acheter une case au columbarium au cimetière communal de Mérinchal.

*Concessions de 3 ou 9 m² à 24€ le m²

* Case au columbarium 500 € pour 30 ans



RAPPEL DES REGLES D'URBANISME



Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),

- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire



- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Le certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le 1er donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2e vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.

A noter : des contrôles peuvent être effectués par des agents assermentés et plus récemment par voies aériennes.

Les formulaires CERFA sont accessibles sur service-public.fr :

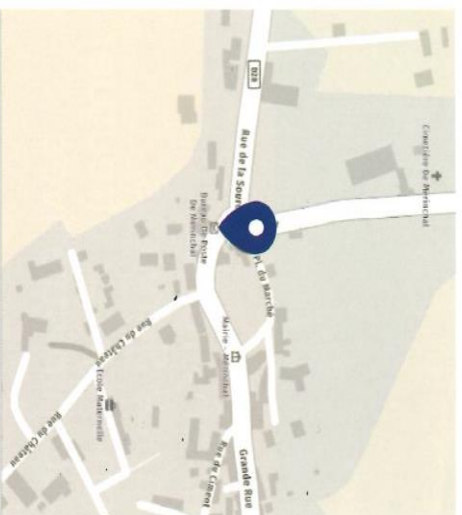
- CERFA n°13410*07 [Demande de certificat d'urbanisme](#)
- CERFA n°13404*08 [Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes](#)
- CERFA n°13404*07 [Déclaration préalable – constructions, travaux, installations, et aménagement non soumis à permis de construire](#)
- CERFA n°13406*07 [Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions](#)
- CERFA n°13409*09 [Demande de permis de construire \(autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes\)](#)
- CERFA 13407*03 [Déclaration d'ouverture de chantier](#)
- CERFA 13408*05 [Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux](#)
- CERFA 13411*07 [Demande de modification d'un permis de construire en cours de validité](#)
- CERFA 13412*07 [Demande de transfert d'un permis de construire valide](#)
- CERFA 13409*07 [Demande de permis d'aménager](#) (Camping – Lotissement etc...)

Découvrez les offres France Services à côté de chez vous.



Vous souhaitez être accompagné-e pour faire vos démarches administratives en ligne ?
Prenez rendez-vous par mail :
merinchal@france-services.gouv.fr
ou par téléphone au 05 55 67 30 19

Et retrouvez nous à :



Mérinchal

7 rue de la Source du Cher
23420 MÉRINCHAL

Les lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 9h à 12h et
de 13h30-16h30

Le jeudi de 10h à 12h30

Le samedi 8h30 à 12h

Les services du quotidien à côté de chez vous.



• **MA SITUATION DE VIE CHANGE**
Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF,...).



• **JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ**
Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...



• **JE PRÉPARE MA RETRAITE**
Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.



• **JE DÉCLARE MES IMPÔTS**
Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...



• **J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS**
Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...



point justice
informer, orienter, aider

• **JE FAIS VALOIR MES DROITS**
Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire...



• **JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA**
Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...



• **JE CHERCHE UN EMPLOI**
Je m'inscris/réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...



TRAVAUX ET REALISATIONS

2022



VOIRIE 2022

VC n° 5 – Serre – La Valette Chemin du Coudert - Létrade

- MONTANT TRAVAUX : 40 911.19 € HT
49 093.43 € TTC
- MONTANT BOOSTER 10% - Département (sur montant HT) : 4 097.97 €
- AUTOFINANCEMENT (après subvention) : 36 813.22 € HT
44 175.86 € TTC

Aménagement Impasse de la Fontaine

- MONTANT TRAVAUX : 5 434.00 € HT
6 520.80 € TTC

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Réfection toitures accueil touristique et pigeonnier

- MONTANT TRAVAUX : 20 413.11 € HT
24 495.73 € TTC
- MONTANT DETR 40% - Etat (sur montant HT) : 8 165.24 €
- MONTANT BOOSTER 20.5 % - Département (sur montant HT) : 4 184.69 €
- AUTOFINANCEMENT (après subvention) : 8 063.18 € HT
9 675.82 € TTC

Remplacement menuiseries école primaire (travaux réalisés par la Communauté de Communes avec un taux de subvention de 70%)

- FONDS DE CONCOURS COMMUNAL : 5 763.82 € HT

MATERIEL

Signalisation horizontale

- MONTANT MATERIEL : 3 127.03 € HT
2 605.86 € TTC

Achat véhicule Kangoo

- MONTANT VEHICULE : 7 916.67 € HT
9 500.00 € TTC

Informatique mairie

- MONTANT MATERIEL : 4 551.83 € HT
5 462.20 € TTC

Outillage

- MONTANT TRAVAUX : 3 062.36 € HT
3 674.83 € TTC

25 Barrières de sécurité (promo Tour de France)

- MONTANT MATERIEL : 1 225.00 € HT
1 470.00 € TTC

3 Bancs (Petites Unités de Vie – City Stade – La Potence)

- MONTANT MATERIEL : 741.00 € HT
889.20 € TTC

AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Réfection Lavoir du Mondayraud

- MONTANT TRAVAUX : 6 133.33 € HT
7 360.00 € TTC
- MONTANT LEADER 80% - Fonds Européens (sur montant HT) : 4 906.66 €
- AUTOFINANCEMENT (après subvention) : 1 226.67 € HT
1 472.00 € TTC



Création City Stade

- MONTANT TRAVAUX : 62 843.40 € HT
75 412.08 € TTC
- MONTANT DETR 40% - Etat (sur montant HT) : 25 137.36 €
- MONTANT BOOSTER 20% - Département (sur montant HT) : 12 568.68 €
- MONTANT ANS 16% (sur montant HT) : 10 000.00 €
- AUTOFINANCEMENT (après subvention) : 15 137.36 € HT
18 164.83 € TTC

4 Cases Columbarium

- MONTANT TRAVAUX : 3 000.00 € HT
3 600.00 € TTC

Aménagement Centre Bourg : Ingénierie avant-projet Place du Marché

- MONTANT PRESTATIONS : 14 800.00 € HT
17 760.00 € TTC
- MONTANT DETR 50% (sur montant HT) : 7 400.00 €
- MONTANT DSIL 30% (sur montant HT) : 4 440.00 €
- AUTOFINANCEMENT (après subvention) : 2 960.00 € HT
3 552.00 € TTC



COMPTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETS

Comptes administratif 2021

Présentés par Roland DESGRANGES, 1^{er} adjoint, les comptes administratifs et de gestion 2021 de la commune ont été approuvés à l'unanimité des membres présents :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	BILAN
N	551 667,58	730 174,71	178 507,13
N-1	0	188 290,01	188 290,01
Total	551 667,58	918 464,72	366 797,14
Investissement	Dépenses	Recettes	BILAN
N	238 496,18	243 171,25	4 675,07
N-1	138 252,60	0	-138 252,60
RAR	113 239,86	65 449,71	-47 790,15
Total	489 988,64	308 620,96	-181 367,68

Le compte administratif (solde de l'exercice 2021) fait apparaître un excédent de 185 429.46 €.

Budget 2022

Le budget 2022 s'équilibre en recettes et dépenses (fonctionnement et investissement), pour la somme de 2 212 968.66 €.

En fonctionnement :

Les taux des impôts restent inchangés.

- 37.14 % pour la taxe foncière (14.21% commune + 22.93% département),
- 44,62 % pour le foncier non-bâti.

Le montant de ces taxes représente un produit attendu de 197 663 €.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour la somme de 873 043.46 €.

En investissement :

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement pour la somme de 1 339 925.20 €.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'aménagement du Centre Bourg ont commencés. C'est dans ce cadre que la Commune a souhaité déposer un dossier au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le coût des travaux s'établit comme suit :

- La mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de : 75 834.20 € HT
- Le marché VRD d'un montant de : 698 857.21 € HT
- Le marché bâtiment d'un montant de : 91 144.88 € HT
- Le marché paysage d'un montant de : 32 521.60 € HT
- L'éclairage public d'un montant de : 72 207.83 € HT
- Montant total des travaux : 970 565.72 € H.T

C'est ainsi que la Commune s'est vue octroyer **80 %** de subvention d'Etat sur le total des travaux H.T pour ce programme.

Le reste à charge pour la Commune s'élève donc à 194 113.15 € H.T soit 232 935.76 € T.T.C.

En 2020, la Commune a déposé un dossier de candidature pour le programme « Petites Villes de Demain », pour lequel elle a été retenue. Par le biais de l'Agence Départementale d'Attractivité, nous bénéficions des compétences d'une chargée de mission, dont l'objectif est de récolter des éléments de diagnostic et identifier les enjeux afin de définir des pistes d'actions et de redynamisation de notre bourg tout en souhaitant mener en parallèle une politique du logement.

Budget annexe

C.C.A.S:

Le budget du C.C.A.S s'équilibre également en dépenses et en recettes.

L'excédent s'élève à 5 881.43 €.

SUBVENTIONS

ASSOCIATION	MONTANT
Amicale de Pétanque	900.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500.00 €
Association des Anciens Combattants et Combattants de l'Afrique du Nord	610.00 €
Amicale Pêche de Crocq	40.00 €
Croix Rouge Française	160.00 €
Association de Chasse Communale Agréée	500.00 €
Association des Parents d'Elèves	1 000.00 €
Club des Jeunes	1 300.00 €
Club du 3ème Âge Source du Cher	500.00 €
Comité de Loisirs	5 000.00 €
Comité de lutte contre le cancer	160.00 €
Groupement de Vulgarisation Agricole	300.00 €
Hélios	500.00 €
La Gaule Aubussonnaise	40.00 €
Les Amis du Montaurat	500.00 €
M'Tonic	550.00 €
AFSEP	160.00 €
Les Vieilles Roues	500.00 €
Union des Sociétés Sportives de Mérinchal	3 100.00 €
Conciliateur de Justice	100.00 €
OCCE Coopérative scolaire école élémentaire de Mérinchal	2 500.00 €
OCCE Coopérative scolaire école maternelle de Mérinchal	2 500.00 €
Le Bruit de la Source	4 000.00 €
Bach en Combrailles	300.00 €
Les Amis du Château de la Mothe	500.00 €
Association Sportive du collège de Crocq	70.00 €
Entente Sud-Est Creuse	1 000.00 €

En ce qui concerne la demande de subvention de l'Entente Sud-Est formulée par la Présidente, le Conseil Municipal a validé l'attribution d'une subvention de 1000 € pour l'année 2022. Cette subvention pourra être renouvelée sur demande de l'association et sous réserve de présentation de bilans intermédiaire et annuel ainsi que de la liste des communes adhérentes à l'Entente Sud-Est qui se sont acquittées de leur subvention.



La fibre arrive à Mérinchal

Comme vous avez pu le voir pendant plusieurs mois, le déploiement de la fibre s'est opéré sur notre commune. Compte tenu de la superficie à couvrir et le nombre de maisons à desservir, plusieurs mois furent nécessaires.

Ainsi, dans la mesure du possible, les réseaux existants télécom et Basse Tension servaient de base d'implantation. Parfois, des poteaux ont été rajoutés pour limiter la charge accrue.

Axione (le prestataire retenu) a aussi réalisé de l'enfouissement (limité pour des raisons de coûts et de délais de déploiement) mais plus largement une implantation en aérien.

Une installation peut en cacher une autre

Puis à partir du mois d'octobre de grosses machines sur le bord de la route sont apparues. Ce travail de génie civil, pour le compte de BOUYGUES TELECOM, relie les villes de Clermont-Ferrand / Limoges... via Mérinchal.

Mais revenons à notre commune ; depuis décembre, la commercialisation est ouverte ; une réunion d'information a eu lieu le 7 décembre dernier dans la salle du restaurant scolaire. Elle avait pour but de répondre à toutes vos questions sur le fonctionnement de la fibre et sur les différents opérateurs présents. N'hésitez pas à comparer les offres. Vous pouvez aussi attendre mais sachez que le réseau cuivre est voué à disparaître de nos campagnes dans moins de 10 ans.





LE MARCHÉ ET LE COMMERCE LOCAL : UN ENJEU POUR L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE

Depuis Juin 2021, le marché de Mérinchal anime le bourg tous les mercredis matin. Il a connu un grand succès tout au long de l'année 2021 qui s'est achevée avec le marché de Noël très fréquenté et très apprécié.

Après quelques tribulations au cours de l'été 2022, notre marché accueille à nouveau l'essentiel des commerces de bouche. Depuis fin Septembre, un nouveau primeur « Au Panier Gourmand » et un nouveau boulanger « Au Levain Serein » sont venus rejoindre les exposants habituels et fidèles. Ainsi, nous avons la chance de pouvoir disposer de fruits et légumes, poissons et crustacés, volailles, fromages, épicerie en vrac (une semaine/2), biscuits, charcuterie, confitures, miel, plantes et fleurs (en saison), sans oublier les commerces locaux. De plus, un artisan vannier installé sur la commune de Mérinchal vient parfois étoffer notre marché.

Tous ces commerçants font de leur mieux pour participer à la vie de la commune et essaient, autant que possible, de contenir leur prix, en rognant parfois sur leur marge (ce qui n'est pas toujours le cas dans la grande distribution).

A l'heure de la sobriété énergétique et des budgets tendus, n'hésitons pas à nous ravitailler auprès du commerce de proximité. Nous serons tous gagnants ! Il en va de l'avenir de notre territoire.



AIDE À DOMICILE : AGARDOM



Notre Objectif : permettre aux personnes âgées, handicapées ou malades, de pouvoir rester à leur domicile dans des conditions optimales, grâce à une offre de services de qualité.

Notre équipe vous accueille, vous écoute et vous informe sur les dispositifs d'aide à domicile. Nous nous engageons à vous donner une information claire et adaptée à vos besoins, pour vous aider à faire votre choix en toute sérénité.

Vous souhaitez rester à domicile, nous pouvons vous aider à réaliser ce projet. Nous pouvons vous aider à constituer votre dossier de première demande et à le transmettre ensuite à votre organisme financeur.

Agardom, c'est aujourd'hui plus de 200 salariés, qualifiés avec une expérience et des compétences confirmées dans le service d'aide à la personne.

Nos horaires d'intervention à domicile sont : du lundi au dimanche de 8h à 20h.

Nous pouvons vous accompagner dans toutes vos démarches pour :

- l'entretien du logement : ménage courant, entretien du linge...
- les courses et l'aide à la préparation des repas.
- l'aide à la personne dépendante : aide à la toilette, aide à l'habillage...
- le soutien moral, social et administratif, lecture, jeux de société, assistance aux démarches administratives courantes...



Agardom, c'est aussi presque 60 années d'expérience, un agrément qualité, une certification Handéo.

Besoin d'explications, de conseils ?

Nos responsables de secteur étudient, avec vous, vos besoins et les financements possibles, n'hésitez pas à nous contacter au **05 55 83 35 00** pour plus de renseignements.

Des permanences ont lieu régulièrement : à Felletin, Auzances, Boussac, Ahun, Lavaveix, Chénérailles, Gouzou, Crocq, Mérinchal, Gentioux... Une occasion de rencontrer votre responsable de secteur.

« L'Aide à Domicile, et si c'était fait pour vous ? »

Les Petites Unités de Vie



Les huit Petites Unités de Vie de Mérinchal profitent d'un environnement privilégié et sont bien intégrées dans le paysage. On trouve également en son sein une salle de convivialité avec des animations diverses.

Ces bâtiments sont construits à proximité des commerces entre les écoles et la mairie. Avantage non négligeable, elles sont justes à côté de la Maison de Santé et du parc du Château de la Mothe.

Ces structures ont des loyers très modérés et correspondent totalement aux attentes des personnes âgées grâce à leur équipement facilement accessible. Les résidents se retrouvent régulièrement pour des moments de convivialité.

PRIX A RAJOUTER

La Mairie reste à votre disposition pour tout renseignement.

Santé

Mérinchal dispose d'une maison de santé qui regroupe :

- **Un cabinet médical :** le Docteur Dominique CHANSON vous accueille le lundi-mardi-mercredi-vendredi-samedi de 8h00 à 12h00, en consultations libres - Tél : 05.55.67.23.80
- **Un cabinet infirmier :** Mesdames MARLEIX Laurette, VIALTAIX Marina et BOURILLON Virginie qui vous accueillent au cabinet le vendredi de 8h00 à 10h – Tél : 05.55.67.21.88.



LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS - MARAD

LA LIVRAISON DE PLATEAUX REPAS 7/7 JOURS

Le service de portage de repas à domicile permet d'assurer la livraison de plateaux repas 7/7 jours aux personnes qui ne peuvent plus se préparer leurs repas de manière autonome. Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes fragilisées ou en incapacité permanente ou temporaire du territoire.

Les repas sont confectionnés et livrés par l'association la MARAD (Marche Auvergne Repas à Domicile) en liaison froide trois fois par semaine.

Composition des plateaux repas : potage, entrée, viande ou poisson, légumes ou féculents, fromage, dessert.

Les éventuels régimes sont pris en compte (sans sel, diabète ...).

Les menus sont communiqués la semaine précédente la livraison.

Ce service, en plus de permettre l'assurance d'un équilibre alimentaire pour chaque bénéficiaire, joue un rôle de communication et de surveillance des personnes isolées et fragilisées du territoire par un passage 3 fois par semaine de l'agent chargé du portage de repas et favorise ainsi le maintien à domicile.

LES TARIFS :

10,50 € le repas*

10,65 € le repas avec régime*



TRANSPORTS - LIGNE 17 ET LIGNE 53



L'APPLICATION MOBILE TICKET MODALIS

Toute la gamme tarifaire (hors titres annuels et groupe). Simple, rapide, sécurisée. Votre smartphone devient votre titre de transport. A privilégier en cas de correspondance entre plusieurs lignes.

Disponible sur



RESEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS AU

0970 870 870

APPEL NON SURTAXÉ

Le centre d'appels répond du lundi au vendredi de 8h à 19h. Et du lundi au samedi de 8h à 19h de juin à septembre.

TARIFS TOUT PUBLIC AU 1^{ER} JANVIER 2022

VOYAGE SIMPLE	2,30 €
VOYAGE SIMPLE SOLIDAIRE*	0,40 €
ALLER/RETOUR**	4,10 €
10 VOYAGES	18,40 €
PASS HEBDO	16,60 €
PASS MENSUEL	43 €
PASS ANNUEL	430 €
JEUNES - 28 ANS - 50%	
sur la carte 10 voyages et les 3 pass.	

*Pour faire votre demande de carte solidaire, remplissez le formulaire en téléchargement sur : carresolidaire-nouvelle-aquitaine.cha.fr

**Valable dans la journée

MESURES SANITAIRES COVID-19

Consultez les gestes barrières sur le site www.gouvernement.fr

VACANCES SCOLAIRES 2022-2023 - ZONE A



RENTREE DES ÉLÈVES Jeudi 1^{er} septembre 2022



TOUSSAINT Du samedi 22 octobre au lundi 07 novembre 2022



NOËL Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 03 janvier 2023



HIVER Du samedi 04 février au lundi 20 février 2023



PRINTEMPS Du samedi 08 avril au lundi 24 avril 2023



ÉTÉ Samedi 8 juillet 2023

RENSEIGNEMENTS

FAURE AUTOCARS

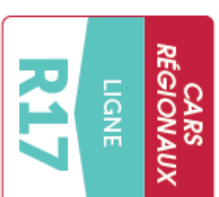
5 impasse du Grand Puy - 19200 USSSEL
05 55 96 26 66 - faure19autocars@orange.fr



Sous réserve d'omissions ou d'erreurs typographiques.

Ne pas jeter sur la voie publique - septembre 2022.

FELLETTIN
↑↓
AUBUSSON
↑↓
CLERMONT-FERRAND



Toutes les infos sur ma ligne
DU 01/09/2022 AU 10/12/2022
sauf jours fériés

Gérez vos déplacements avec

MODALS

Toute l'information sur vos transports.
nouvelle-aquitaine.fr



La Région vous transporte

	PÉRIODICITÉ	Toute l'année			
		LMJVS-	----V--	-----D	
		54700	54702	54704	
	N° DE COURSES				
	NOTA	1-2	1-2	1-2	
FELLETTIN	Gare SNCF	9:15	15:15	17:15	
	Mont aux Monts AB	9:16	15:16	17:16	
	L.M.B. AB	9:18	15:18	17:18	
MOUTIER-ROZEILLE	La Clide Face Atribus	9:23	15:23	17:23	
	Face La Croix-Blanche	9:28	15:28	17:28	
AUBUSSON	Gare Routière	9:31	15:31	17:31	
	Séglère - Aire de Covoiturage	9:34	15:34	17:34	
LA VILLETTE	Bourg Monument	9:48	15:48	17:48	
LA VILLENEUVE	Bourg Arrêt devant n° 16	9:55	15:55	17:55	
MÉRINCHAL	Létrade - D941/Route Gare	10:02	16:02	18:02	
SAINT-AVIT	Bourg Rond Point AB	10:05	16:05	18:05	
PONTAUMUR	Bourg Gymnase	10:19	16:19	18:19	
BROMONT LAMOTHE	Bourg AB	10:34	16:34	18:34	
PONTGIBAUD	Place de la République AB	10:39	16:39	18:39	
SAINT OURS	Volcan Lemptégy Face	10:47	16:47	18:47	
	Vulcania	10:48	16:48	18:48	
CLERMONT-FERRAND	Chambre de Commerce Aller AB	11:05	17:05	19:05	
	1 ^{er} Mai AB - Av de la République	11:10	17:10	19:10	
	Gare SNCF	11:16	17:16	19:16	

Nota - Circulations particulières

1 - Circule également les jours fériés

2 - Correspondance en Gare SNCF de Clermont avec services SNCF vers Lyon



Vélo transporté gratuitement dans la limite des places disponibles.

	PÉRIODICITÉ	Toute l'année			
		LMJ3-S-	----V--	D et F	
		54701	54703	54705	
	N° DE COURSES				
	NOTA	1-2	1-2	1-2	
CLERMONT-FERRAND	Gare SNCF	17:25	19:25	20:25	
	1 ^{er} Mai AB - Av de la République	17:30	19:30	20:30	
	Chambre de Commerce Retour AB	17:34	19:34	20:34	
SAINT OURS	Vulcania	17:57	19:57	20:57	
	Volcan Lemptégy	17:58	19:58	20:58	
PONTGIBAUD	Place de la République - Face AB	18:06	20:06	21:06	
BROMONT LAMOTHE	Bourg Face AB	18:10	20:10	21:10	
PONTAUMUR	Bourg Face Gymnase	18:25	20:15	21:25	
SAINT-AVIT	Bourg Rond Point AB	18:36	20:36	21:36	
MÉRINCHAL	Létrade Face - D941/Route Gare	18:39	20:39	21:39	
LA VILLENEUVE	Bourg Arrêt devant n° 11	18:46	20:46	21:46	
LA VILLETTE	Face Église	18:52	20:52	21:52	
AUBUSSON	Séglère - Aire de Covoiturage	19:02	21:02	22:02	
	Gare Routière	19:05	21:05	22:05	
MOUTIER-ROZEILLE	La Croix-Blanche	19:09	21:09	22:09	
	La Clide AB	19:12	21:12	22:12	
FELLETTIN	L.M.B.	19:17	21:17	22:17	
	Mont aux Monts AB	19:19	21:19	22:19	
	Gare SNCF	19:20	21:20	22:20	

La région Auvergne dispose également d'une ligne P53 (Giat-Pontaumur-Pontgibaud-Clermont-Ferrand) qui circule tous les jours de la semaine.

AIRE DE COVOITURAGE

Une aire de covoiturage financée par le département est prévue à Létrade. L'acquisition du terrain appartenant à la SNCF est en cours.

Réglementation de l'usage du feu



Le champ d'application de l'arrêté n° 23-2019-07-03-002 en date du 3 juillet 2019, concerne le brûlage à l'air libre des déchets verts et les autres feux de plein air dans le département de la Creuse.

En application des dispositions législatives en vigueur et du Règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre de tout type de déchets des particuliers, des professionnels et des collectivités est interdit toute l'année (à l'exception des agriculteurs qui bénéficient d'un régime d'exemption précisé dans le présent

arrêté). Ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchetterie la plus proche, recyclés (compostage...) ou dirigés vers les filières appropriées. Toutefois, des demandes de dérogation pourront être sollicitées dans le strict respect des dispositions définies par le présent arrêté.

Réglementation de l'usage du feu (écobuage)

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques sont interdits. Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.

[Consulter l'arrêté du 3 juillet 2019](#) réglementant le brûlage à l'air libre des déchets verts et les autres feux de plein air dans le département de la Creuse.

.Extrait de Règlement sanitaire départementale - Art. 84 - Élimination des déchets

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le code de la santé publique.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.

Le traitement des ordures ménagères collectées doit être réalisé selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.

La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.

Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental d'hygiène.

Ces dérogations ne peuvent être accordées que dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé pour éliminer les déchets produits par le pétitionnaire.

Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage.

Les incinérateurs utilisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les caractéristiques de leurs rejets.

Art. 85 - Élimination des déchets encombrants d'origine ménagère

L'abandon sur la voie publique ou en tout autre lieu des déchets encombrants est interdit.

En l'absence pour le moment d'organisation de collecte de ces déchets, ils doivent être déposés à la déchetterie de Giat dont voici les horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi – Samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

Pour y accéder, vous devez impérativement disposer d'un badge délivré par le SICTOM de Pontgibaud. Pour ce faire, des formulaires de demandes sont disponibles au secrétariat de Mairie.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

DIVAGATION DES ANIMAUX

Depuis quelques temps, nous sommes confrontés à une recrudescence de chiens laissés en liberté sur le domaine public et livrés à eux-mêmes, avec tous les risques que cela peut engendrer.

Pour eux c'est la liberté, mais pour la population ce sont des nuisances en tous genres : peurs pour les enfants ou les personnes âgées, déjections, risques d'accidents, aboiements... De plus en plus d'intrusions sont constatées chez les particuliers avec notamment des dégâts au niveau des jardins, des poulaillers et saillie de chiennes.

La sécurité étant l'affaire de tous, nous comptons sur votre responsabilité et votre civisme afin de ne pas laisser sans surveillance vos chiens en dehors de votre propriété. Nous espérons ainsi faire cesser ces incivilités qui nuisent à la quiétude de notre commune.

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société c'est respecter les autres.

Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux en divagation enfreignent la loi. Il leur est donc demandé de garder leur animal sous surveillance afin d'en limiter les nuisances. Il est également conseillé aux propriétaires de chiens ou de chats de les faire tatouer ou pucer et/ou de leur faire porter un collier avec une médaille ce qui permet une identification simple et rapide en cas de perte de l'animal.

Rappel sur les animaux en divagation

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Tous les propriétaires d'animaux doivent donc prendre les mesures adéquates afin d'éviter la divagation, ainsi que les aboiements incessants de leur chien.

Vous avez un animal ? Vous l'aimez ? Faites-le aimer par tous.

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les déjections sont autant de sources du mécontentement de certains de nos concitoyens. Soyez vigilants à ne pas laisser errer ou aboyer votre chien. Pour favoriser l'entente de voisinage, prenez toutes les dispositions pour qu'il ne s'échappe pas et dressez-le à **ne pas aboyer sans cesse**.

De plus, pour le bien-être de nos animaux, des habitants et pour la propreté de notre commune, **les déjections canines doivent être ramassées**.

Nous comptons sur votre sens civique et vous en remercions.

Le civisme c'est quoi ???

Respectez les limitations de vitesse dans le bourg et les villages. Entretien des espaces communaux devant votre domicile, ne rien déposer au pied des colonnes de tri sélectif lorsque celles-ci débordent.

Nous avons la chance de vivre dans une belle commune. Parce que le monde évolue vite, nous devons nous assurer que nos habitudes, nos réflexes, nos gestes soient en adéquation avec le respect d'autrui et de l'environnement.

La convivialité, le bon voisinage, le respect de l'environnement, le maintien de notre qualité de vie doivent nous permettre de cohabiter ensemble en totale harmonie.

Il nous appartient à nous tous, de faire que notre commune nous soit agréable et où il y fait bon vivre.

Pour ce faire, chacun d'entre nous, doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, la nature.

Si vous constatez des dégradations, des installations défectueuses ayant un risque de dangerosité ou un impact sur la salubrité, n'hésitez pas à le signaler en Mairie.



LES PRINCIPAUX DANGERS D'INTERNET

L'HAMEÇONNAGE :

Vous pensez recevoir un courriel d'une société ou d'une administration, notoirement connue (banque, opérateur téléphonique, impôt, caisse d'allocations familiales...) qui vous invite à fournir des informations confidentielles (code d'accès, n° de carte bancaire...). Les pirates récupéreront alors ces données et les utiliseront à leur profit.

LES LOGICIELS MALVEILLANTS

Lorsque vous ouvrez un mail ou que vous accédez à un site web, votre ordinateur peut être infecté par un virus. Ce dernier permet alors d'intercepter vos données confidentielles (identifiants, codes secrets, n° de carte bancaire, cryptogramme visuel...).

LES ESCROQUERIES

- ➔ Un courriel vous informe que vous avez gagné un cadeau mais on vous demande de payer des frais de livraison et de communiquer vos codes bancaires. Vous ne verrez jamais les cadeaux.
- ➔ Un courriel vous informe que vous avez gagné une somme importante à la loterie mais que vous devez envoyer de l'argent par mandat international pour les frais de transfert (Western Union par exemple). Vous ne verrez jamais la somme promise.
- ➔ Un courriel vous informe qu'une personne a besoin de votre aide (maladie, handicap, problèmes financiers), elle vous demande de lui envoyer de l'argent à l'étranger par mandat international.

POUR VOTRE SÉCURITÉ



➔ Installez un logiciel anti-virus, un logiciel anti-espion et un pare-feu régulièrement mis à jour.

PROTÉGER
VOTRE
ORDINATEUR

➔ Méfiez-vous des gains trop faciles, des cadeaux, des bonnes affaires et des demandes d'argent faisant appel à votre compassion.

➔ Méfiez-vous des demandes urgentes d'informations personnelles, surtout lorsqu'elles contiennent des fautes d'orthographe.

➔ N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance.

➔ Ne cliquez pas sur les liens reçus par courriel surtout si on vous demande vos coordonnées bancaires.

ÉVITER
LES
ESCOQUERIES

➔ Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance dont l'adresse, au moment de la transaction, commence par «https».

SÉCURISER
VOS ACHATS
EN LIGNE

➔ L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.



DEPART DE LA COMMUNAUTE DES URSULINES

Quelle bonne nouvelle pour les habitants de Mérinchal à l'arrivée de sœur Myriam à l'été 1992 ! Elle venait en éclairceuse pour l'ouverture d'une communauté des Ursulines de Jésus qui allait s'installer au presbytère de Mérinchal laissé vide par la disparition brutale du père Peyron en 1986.

Sœur Reine-Marie et Marie-Josèphe sont venues rapidement rejoindre Myriam et leur communauté a pris très vite une place importante dans la vie locale.

Sœur Myriam, qui était infirmière libérale, fut une présence et un réconfort pour de nombreux malades. Après sa retraite, elle a toujours su être attentive aux plus fragiles. Sœur Reine Marie apportait joie et bonne humeur dans les groupes auxquels elle participait et Sœur Marie-Josèphe reste dans le souvenir de nombreux enfants qu'elle accompagnait au caté à Auzances ou à Evaux.

Puis Sœur Jeanne est arrivée en 1999, l'année de la tempête, et a su très vite se rendre indispensable à la vie de la commune. Toujours attentive aux familles, elle savait conseiller les gens dans des situations difficiles avec discrétion et simplicité. Elle était très appréciée des familles en deuil qu'elle savait accompagner avec beaucoup d'empathie.

Depuis le départ précipité de Myriam pour des raisons de santé, elle avait été rejointe par sœur Anne-Marie et Sœur Fidès pour continuer à faire vivre la communauté avec cependant l'objectif de préparer sa fermeture. Au cours de ces deux années passées parmi nous, malgré les difficultés imposées par la crise sanitaire, elles ont su s'impliquer dans la vie locale et aider Jeanne à envisager son départ.

Et le 1^{er} Septembre, nous avons vu se fermer la porte de cette communauté si présente et si précieuse pour notre commune.

C'est avec une grande tristesse que nous voyons partir « nos sœurs » et c'est pour leur rendre hommage et les remercier que la municipalité a organisé leur pot de départ le 28 Août dernier dans la cour du Château de la Mothe. Au cours de cette petite cérémonie, Marie-Françoise Ventenat – Maire a prononcé un discours en leurs honneurs saluant leur dévouement et leur accompagnement à l'ensemble de la population. Elle a ensuite remis à sœur Jeanne la médaille de la ville de Mérinchal et une plante a été offerte à sœur Jeanne et sœur Anne-Marie qui penseront à nous en l'arrosant dans leur nouvelle demeure à Saint Jean de Mont.



COLLEGE DE CROCQ

La découverte des défauts de structure sur le bâtiment a entraîné sa fermeture en urgence. Après les vacances de la Toussaint, le collège était hébergé dans le bâtiment des Œuvres universitaires du Loiret à Crocq, lieu pour les colonies de vacances et des classes vertes mais indisponible après les vacances d'hiver.

Au départ, l'administration avait envisagé une solution creusoise en émettant l'idée de transfert vers le lycée de Felletin. Mais face au mécontentement de la majorité des parents d'élèves le choix de transfert c'est dirigé vers l'ancien collège privé de Giat, libre et plus proche pour une majorité des enfants, situé dans le même bassin de vie malgré une frontière administrative.

C'est donc dans le Puy-de-Dôme, à Giat que les élèves du collège de Crocq (Creuse) ont fait leur rentrée après les vacances de février. Une solidarité transdépartementale et régionale unique ont été mises en œuvre pour que ce collège soit réhabilité et que tout le matériel nécessaire soit installé dans les délais impartis.



L'effectif du collège de Crocq est passé de 116 élèves à 130 élèves à la rentrée 2022/2023

Seul point noir, les transports scolaires, Le directeur des transports de la Région a été le plus interpellé parce que l'organisation mise en place ne correspondait pas aux attentes des parents d'élèves, avec des incohérences et des temps de trajet trop rallongés pour certains collégiens qui devaient repasser par Crocq pour se rendre avec une navette à Giat.

Valérie Simonet avait indiqué avec fermeté qu'il était obligatoire que tout soit arrangé pour la rentrée de septembre, au risque de voir partir des élèves les plus éloignés vers les collèges d'Auzances, Aubusson ou Felletin, et donc d'affaiblir le collège de Crocq.

Les réclamations ont été prises en compte et tout semble régularisé à ce jour même si la pénurie de chauffeurs impacte les sociétés de transports pour mettre plus de véhicules sur la route et améliorer la situation.

Pour les élèves de Mérinchal, la municipalité avait pris une motion pour un transport direct de tous les élèves de Mérinchal vers Giat. Celle-ci a été transmise aux services des transports de la Région ainsi qu'au Président de la Région nouvelle aquitaine.

FLASH

SUR LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE



Madame la Préfète de la Creuse et Monsieur le sous-préfet d'Aubusson se sont rendus à Mérinchal pour visiter les entreprises VITANUTRITION, spécialisée dans l'alimentation infantile et DALAUDIERE.



Zoom sur nos monuments aux morts



Il y a tout juste 100 ans, le 15 août 1922, au centre du bourg, à l'emplacement de l'ancien cimetière déplacé en 1908, était inauguré le monument aux morts de la commune. Un an plus tôt, la paroisse avait fait apposer des plaques commémoratives dans l'église. Mais pas de simple « copier-coller », comme on dit aujourd'hui : en effet, si 87 noms apparaissent sur le monument aux morts communal et 86 sur les plaques commémoratives de l'église, seuls 81 sont communs aux deux listes :

Cinq noms n'apparaissent que sur le monument aux morts communal

> deux hommes déjà décédés au moment où les plaques de l'église ont été commandées :

- **Elie LAGORSSE** (1891-1914) , de Bordessoule-Le Miépeix (inscrit LAGORCE par erreur sur le monument) : sa famille ayant quitté la commune, personne n'a demandé son inscription dans l'église, ni fait rectifier l'orthographe ;

- **Jean DARNAT** (1877-1915), né à Villelume : comme il était alors maçon à GENTILLY (où il est aussi inscrit sur le monument communal), son père et ses frères Léon et Claudius, qui résidaient toujours à Mérinchal, n'ont pas dû juger utile de le faire inscrire sur les plaques de l'église, ou alors ne fréquentaient-ils pas cette dernière ?

> trois autres décédés après la réalisation des plaques de l'église :

- **Alfred GOMET** (1870-1922), cultivateur au Geoffreix, où il est décédé le 9 juin 1922. Jamais officiellement reconnu MPF, mais pensionné à 50 % suite aux « fatigues de 13 mois de front ».

- **Joseph BONNEVAL** (1897-1922), peintre en voitures domicilié à Létrade-Gare, où il est décédé le 11 août 1922. Ancien prisonnier peut-être décédé de maladie contractée en captivité. Sa fiche matricule n'évoque pas son état de santé, et il n'a jamais été officiellement reconnu MPF.

Sur le monument, leurs noms sont rajoutés en fin de liste. Bien qu'ils n'aient pas officiellement été déclarés MPF, on peut supposer que leurs noms ont été inscrits par égard à leurs familles qui résidaient sur la commune au moment de l'érection du monument.

- **Henri DOUGLAS** (1881-1923). Capitaine d'infanterie et officier de la Légion d'Honneur depuis 1920. Recensé au bourg seulement en 1896, il n'habitait plus Mérinchal depuis longtemps (au moment de la déclaration de guerre, il résidait à BERNAY, dans l'Eure), mais sa mère y vivait toujours, et il repose au cimetière communal. Son nom a été rajouté en 1923, en bas de liste d'une des faces, après celui de Baptiste GARRET.

Quatre autres n'apparaissent que sur les plaques commémoratives de l'église :

Ces noms ne sont pas directement liés à la commune, mais leur inscription semble avoir été demandée par des paroissiennes.

- **Alexis AUBERGER** (1887-1914) : probablement domicilié à ST-PIERRE-LE-BOST au moment de son décès (il est inscrit sur le monument communal de cette commune), il n'a jamais vécu à Mérinchal ; en revanche, sa veuve, Louise GALIER (1887-1956), y est attestée au recensement de 1921, comme veilleuse de nuit. On peut supposer qu'elle fréquentait l'église et a souhaité voir inscrit le nom de son défunt époux. Elle a ensuite rejoint MONTLUCON, où elle s'est remariée en 1927.

- **Victor FARGE** (1895-1918), cimentier domicilié à La Maison du Bois (DONTREIX, où son nom est inscrit sur le monument communal), n'a lui non plus jamais vécu à Mérinchal, mais sa sœur Marie-Louise (1893-1974) s'était établie en 1913 à Bordessoulle-les Ecuellles suite à son mariage avec Pierre LIOMY. Inconsolable, elle a également fait ériger une croix commémorative sur les hauteurs de Bordessoulle.

- **Alfred GERBE** (1897-1914), cimentier à CHARLEVILLE-MEZIERES. Né à Paris, il a très peu vécu à Mérinchal (orphelin de père et de mère, il est recensé à La Vernède en 1891, chez une grand-tante). Mais sa sœur Francine (1885-1969), épouse DEPRADEUX, vivait à La Roche . C'est elle qui a dû faire inscrire son nom, qui figure aussi sur le monument aux morts de CHARLEVILLE-MEZIERES.

- **François MARIONNET** (1886-1915). Né à BUDELIERE, il n'a lui non plus jamais vécu à Mérinchal, mais sa sœur Marie (1884-1966) épouse FONTY vivait à Bordessoulle-Le Miépeix. C'est elle qui a dû faire inscrire son nom, qui figure aussi sur le monument aux morts de ST-QUENTIN-LA CHABANNE. Curieusement, elle n'a pas fait inscrire le nom de son autre frère, Antoine (1890-1915), par ailleurs inscrit sur le monument aux morts de ST-AVIT-DE-TARDES. Une autre sœur, Marguerite (1888-1972) épouse COMBAT, est aussi venue s'installer au Miépeix de 1936 jusqu'à son décès.

De nombreuses autres différences entre les deux listes :

> 14 variations de noms :

- **Joseph BARNONCEL**, de La Bessède (1892-1914), et **Marius BARNONCEL du Jobert** sont nommés BARNONCELLE sur le monument communal

- **François BORDESSOULE** (1893-1915), du Mondayraud, est nommé BORDESSOULE sur le monument communal, mais BORDESSOULLE dans l'église

- **Louis BREGERE** (1890-1915) et son frère **Victor** (1891-1914), du Montmerle, sont nommés BRUGERE dans l'église

- **Louis BUGEON** (1884-1918) , du Montaurat, est nommé BUJEON sur le monument communal

- **Baptiste CHAFFRAIX** (1882-1917), de La Vernède, est nommé Jean-Baptiste CHAFFREIX à l'église

- **Marius GORSSE** (1899-1920), de Létrade, est nommé CORSSE dans l'église

- **Clément MONPEIROUX** (1890-1918), du bourg , **Jean MONTPEYROUX** (1883- 1916), du Montaurat , et **Léon MONTPEYROUX** (1891-1914), du Beaudeix, sont nommés MOMPEROUX sur le monument communal et MONPEYROUX dans l'église

- **Léon PETUREAUX** (1890-1915) **Lucien PETUREAUX** (1893-1914), originaires du bourg, sont nommés PETURAUD dans l'église

- Paul Auguste, dit « **Marius** » **REDHON** (1898-1918) , du bourg, est nommé REDON sur le monument communal

> 26 variations de prénoms :

- **Jean-Marie ASTRE** (1879-1918), du Mondayraud, **Jean-Marie JARRIER** (1879-1918), de Marlanges, **Jean-Marie LAPORTE** (1892-1914), de Chaupeyre , et **Jean VAURY** (1887-1916), de LYON (originaire des Fougères) sont prénommés **Jean** sur le monument communal, et Jean-Marie dans l'église

- **Baptiste CHAFFRAIX** (1882-1917), de La Vernède , **Baptiste CHASSAGNE** (1895-1918), de Grammaze, et **Baptiste GARRET** (1889-1918), du bourg, sont prénommés Baptiste sur le monument communal, et Jean-Baptiste dans l'église

- **Baptiste GIRONDON** (1893-1915), du Jouhanneix et **Jean MOSNIER** (1897-1917), du Montaurat, sont prénommés **Jean** sur le monument communal, et **Jean-Baptiste** dans l'église
- Maurice Gilbert **BIZET** (1888-1915), de Villelume, est prénommé **Maurice** sur le monument communal, mais **Gilbert** dans l'église
- Jean Ernest Lucien **BONHOMME** (1891-1918), du Beaudeix, est prénommé **Jean** sur le monument communal, mais **Lucien** dans l'église
- François Eugène **CHALEIX** (1879-1917), du Jobert , est prénommé **Eugène** sur le monument communal, mais **François** dans l'église
- François Alexandre **CHEVALIER** (1878- 1917), du bourg , est prénommé **François** sur le monument communal, mais **Alexandre** dans l'église
- Marius dit « **Joseph** » **COUTURIER** (1895- 1918), du Lac ,est prénommé **Marius** sur les deux monuments
- Blaise Joseph Adhémar **DEPEGE** (1890-1914), de Sertillanges , est prénommé **Blaize** sur le monument communal, mais **Joseph** dans l'église
- Pierre Marius **DESSEAUVE** (1885-1918), du Beaudeix , est prénommé **Pierre** sur le monument communal, mais **Marius** dans l'église
- François Louis **DOUCET** (1891-1918), de La Vergnolle , est prénommé **Louis** sur le monument communal, mais **François** dans l'église
- Georges Louis **FILLIAS** (1895-1915), du Condaufeix , est prénommé **Louis** sur le monument communal, mais **Georges** dans l'église
- Pierre Alfred **GOUYON** (1879-1917), de Létrade, est prénommé **Alfred** sur le monument communal, mais **Pierre** dans l'église
- François Frédéric **LAPORTE** (1890-1915), de Mercin, est prénommé **François** sur le monument communal, mais **Frédéric** dans l'église
- **Siméon MANDON** (1889-1915), de Grammaze, est prénommé par erreur **Simon** sur le monument communal
- **Léon MONTPEYROUX** (1891-1914), du Beaudeix est nommé par erreur **Louis MOMPEROUX** sur le monument communal
- Marien Eugène **PETAVY** (1895-1916), de Trasleprat, est prénommé **Marien** sur le monument communal, mais **Eugène** dans l'église
- Paul Auguste **REDHON** , dit « Marius » (1898-1918) , du bourg est prénommé **Paul** sur le monument communal, mais **Marius** dans l'église
- **André VOLLET** (1899- 1920), de Mercin est prénommé **André** sur le monument communal, mais **Paul** dans l'église
- son frère Jean-Marie **VOLLET** (1889- 1914) est prénommé **Paul** sur le monument communal, mais **Jean-Marie** dans l'église.

Pour mémoire : 26 autres MPF liés à la commune

10 inscrits sur un monument creusois

- **Marcel BELLOT** (1895-1915), domicilié à la maisonnette de La Roche de 1900 à 1906 (et conscrit de Mérinchal en 1905) : sur le monument communal et les plaques commémoratives de l'église d'AUZANCES.
- **Félix DUGAT** (1891-1914) et son frère **Louis DUGAT** (1889-1916) domiciliés au Montmerle, où leurs parents étaient fermiers, de 1903 à 1914 : sur le monument communal de CHARRON
- **Jacques GOMY** (1895-1916), recensé à Seauves en 1896 : sur le monument communal de LEPAUD
- **Xavier GRENIER** (1889-1914), ouvrier à la mine de Mérinchal, domicilié au Vieux-Voisin de 1907 à 1911 : sur le monument communal de LA VILLENEUVE
- **Julien LAROBÉ** (1886-1915), mécanicien à AUBUSSON, fermier à Panéry en 1909-1910 : sur les monuments communaux de CROCQ et de ST-PARDOUX-D'ARNET
- **Auguste LOUBAUD** (1882-1916), recensé à Panéry en 1896 : sur le monument communal de LUPERSAT
- **Joseph MONIMENT** (1884-1914), cultivateur à Laschamp, époux d'Alexandrine DUMAZAUD du Mondayraud : sur le monument communal et les plaques commémoratives de l'église de CHARD. Sur le caveau de famille, au cimetière de CHARD, une plaque indique « Joseph MONIMENT, de Sertillanges ».
- **Lucien TIXIER** (1895-1915), recensé au bourg de MERINCHAL en 1901 et 1906 (fils d'un mineur) : sur le monument communal de BLAUDEIX
- **Jean, dit « Joseph » VEYSSET** (1891-1915), attesté au Cher, où ses parents étaient fermiers, entre 1903 et 1910 : sur le monument communal de ST-BARD

9 dans le Puy-de-Dôme :

- **Louis BELLOEUF** (1883-1916), attesté à Mercin (où son père était fermier) de 1897 à 1907 ; **Michel CHAMBON** (1877-1915), fermier à Mercin au moins de 1912 à 1914 ; **Amédée FAURE** (1894-1917), recensé en 1901 chez son oncle Jules VOLLET, boulanger dans le quartier de La gare : sur le monument communal de ST-AVIT
- **Joseph MONIMENT** (1884-1914), anciennement métayer à Sertillanges : sur les plaques commémoratives de l'église du MONTEL-DE-GELAT, sa commune natale
- **Frédéric CHERMAIN** (1873-1917), attesté au Montmerle (où son père était fermier) au moins de 1886 à 1889 : sur le monument aux morts de Villevergne (GIAT)
- **Pierre FROMAGER** (1887-1916), sculpteur sur pierre recensé au bourg en 1906 : sur le monument aux morts de CHASSAGNE
- **Francisque GANET** (1884-1917), recensé au Mazaud en 1896 (fils de fermiers) : sur le monument aux morts de VOLVIC
- **Alexandre SAUGERE** (1883-1914), recensé en 1886 et 1891 au Mondayraud : sur les monuments communaux de MARAT (sa commune natale), MARSAC-en-LIVRADOIS, (où il avait été secrétaire de mairie et s'était marié), LEZOUX (où il était instituteur), et sur les plaques commémoratives des églises de LEZOUX et de MARSAC-en-LIVRADOIS.
- **Marcel TIXIER** (1896-1918), recensé à La Chassagne en 1911 (fils des fermiers) : sur le monument aux morts de CONDAT-EN-COMBRILLE, sa commune de naissance et de résidence.

9 ailleurs :

- **Victor BALLE**T (1888-1916), conscrit de Mérenchal en 1908 (il résidait dans l'actuelle rue du Couvent) et **Francisque GANET** (1884-1917), recensé au Mazaud en 1896 : sur le monument aux morts des Parisiens (contre le mur d'enceinte du Père Lachaise, dans le 20^e arrondissement). Francisque GANET figure aussi sur les plaques commémoratives de l'église Ste-Marguerite (Paris 11^e arrondissement)

- **Louis JARRIGEON** (1893-1916), recensé au Beaudeix en 1906 : sur le monument aux morts communal de MONTREUIL (Seine-Saint-Denis) ; inscription erronée (« L. JARIGON »)

- **Annet, dit « Henri » MARTIN** (1887-1918), cultivateur à Seauves en 1911 : sur le monument aux morts de LIGNEROLLES (Allier), sa commune natale.

- **André MOLLAS** (1897-1918), recensé à Grammaze en 1901 : sur le monument aux morts du quartier de Monplaisir (8^e arrondissement de LYON)

- **Albert MOSNIER** (1893-1917), recensé au Geoffreix en 1896 : sur le monument aux morts de l'île du Souvenir, à LYON (dans le Parc de la Tête d'Or)

- **René SOMMIER** (1886-1914), employé de commerce à Létrade en 1914 : sur le monument communal et les plaques commémoratives de l'église de SELLES-SUR-CHER (Loir-et-Cher), sa commune natale

- **Paul Joseph Valère VAQUETTE** (1897-1917), menuisier à Mérenchal en 1916 : sur le monument aux morts de HEDAUVILLE (Somme), sa commune natale.

- **Léon « Eugène » VILLATTE** (1891-1915), recensé à La Valette en 1901 : sur les plaques commémoratives de la cathédrale St-Charles, à ST-ETIENNE, où il était maçon.

La rédaction de cet article m'a confirmé combien il était difficile d'être exhaustif, même avec l'aide d'un ordinateur, et j'espère n'avoir oublié personne. Les quatre faces de l'obélisque du monument communal égrènent donc une liste incomplète, mais impressionnante, et qui fait froid dans le dos. Le nom de tous nos compatriotes n'y figure pas, mais il ressort de ce bilan que leur très grande majorité est honorée quelque part. Sur les trois dont le nom ne figurerait sur aucun monument, deux reposent néanmoins dans des carrés militaires, où leur sépulture est entretenue par l'État. Qu'il reposent en paix !

Philippe QUIGNON-RICHARD

Émouvant sauvetage

Le lundi 10 février 1913, vers 15 heures, alors qu'on venait de pêcher l'étang du Montdayraud, la pêche étant à peu près terminée, de nombreuses voitures chargées de poissons passaient sur la chaussée de l'étang. Parmi ces conducteurs, se trouvait Monsieur Henri Trapon négociant à Mérinchal, qui aperçut à environ trois cents mètres de la borne, un point noir qui remuait légèrement. C'était une personne enlisée dans la vase de l'étang qui avait été vidée quelques jours plus tôt. Aux appels de Monsieur Trapon plusieurs personnes accoururent dont Monsieur Marius Desseauve âgé de 35 ans, qui n'écoulant que son courage s'aventura dans la vase et essaya de se diriger vers le nommé Pouchol Adrien âgé de 14 ans. Les premiers efforts de Monsieur Desseauve furent vains et il eut les plus grandes peines à échapper lui-même à l'enlèvement, il s'enfonça d'abord à mi-jambe, puis jusqu'au genou. Se trouvant dans l'impossibilité d'aller plus loin, Il regagna la terre ferme à un endroit où se trouvaient quelques sapins abattus. Il disposa des branches et des petits arbres bout à bout sur la vase et de là établit une sorte de passerelle de 70 mètres de longueur environ. Il parvint ainsi à approcher ce pauvre Adrien. Monsieur Desseauve lui tendit une perche, mais Adrien lui fit comprendre de la tête qu'il ne pouvait pas remuer les bras. Alors Monsieur Desseauve fit glisser en avant l'arbre sur lequel il se trouvait, puis il put saisir le malheureux par une main et lentement le retirer vers lui. Une fois sur la terre ferme, le pauvre Adrien qui eut enfin retrouvé l'usage de la parole, raconta qu'il s'était imprudemment engagé dans l'étang pour aller chercher un poisson et qu'il était resté plusieurs heures dans la vase avant qu'on vienne le sortir de là.

Suite à ce sauvetage, le préfet de la Creuse demanda une enquête, afin de constater, par procès-verbal l'acte de ce dévouement. Monsieur Desseauve a reçu de la Fondation Carnegie une médaille de bronze, et une somme de 500 Francs pour ce bel acte de courage.

Quant à ce pauvre Adrien Pouchol incorporé le 3 mai 1917 au 340^{ème} Régiment d'Infanterie, il sera tué le 5 novembre 1918 à Saint-Quentin dans l'Aisne. Ainsi va la Vie !

Bernard Chevalier

QUIZZ

① Quel est le nom du Château de Mérinchal ?

- ☐ ❶ Château de la Butte
- ☐ ❷ Château de la Mothe
- ☐ ❸ Château de la Roche

② Quel minerai a été exploité à Mérinchal au début du XXème siècle ?

- ☐ ❶ Le charbon
- ☐ ❷ L'antimoine
- ☐ ❸ Le granit

③ Quels animaux se trouvent sur le blason de la commune ?

- ☐ ❶ Le loup et le lion
- ☐ ❷ Le chien et le léopard
- ☐ ❸ Le poisson et le chat

④ Quel est le saint patron de Mérinchal ?

- ☐ ❶ Saint Paul
- ☐ ❷ Saint Mamert
- ☐ ❸ Saint Pierre

⑤ Quel GR vallée du cher a été inauguré le 24/9/22 à Mérinchal ?

- ☐ ❶ GR 89
- ☐ ❷ GR 41
- ☐ ❸ GR 4

⑥ Quel est la rue ou le lieu du supplice à Mérinchal ?

- ☐ ❶ La guillotine
- ☐ ❷ La potence
- ☐ ❸ Le calvaire

⑦ Qui prend sa source à Mérinchal ?

- ☐ ❶ La Sioule
- ☐ ❷ La Loire
- ☐ ❸ Le Cher

⑧ On la pratique tous les mardis ?

- ☐ ❶ La zumba
- ☐ ❷ La salsa
- ☐ ❸ La country

⑨ Que représente le lutrin à l'église ?

- ☐ ❶ Un ange
- ☐ ❷ Un aigle
- ☐ ❸ Une colombe

⑩ Quel est le rendez- vous qui a lieu au mois de mai à Mérinchal ?

- ☐ ❶ Les Floréales
- ☐ ❷ Les Boréales
- ☐ ❸ Les Olympiades

MOTS CACHES

V	P	B	E	G	Z	E	B	C	J	P	E	M	F	R
E	C	O	A	N	H	J	H	T	O	W	L	Y	L	I
Y	U	O	T	C	I	A	O	M	E	U	L	F	O	D
I	D	Q	O	E	T	O	P	G	L	U	E	J	R	X
L	V	L	N	E	N	I	M	V	B	X	P	V	E	E
P	C	L	A	A	E	C	C	I	A	E	A	K	A	A
X	P	U	T	R	T	B	E	O	T	R	H	W	L	U
Z	R	N	S	I	P	E	X	S	E	N	C	F	E	T
E	L	O	C	E	M	V	P	C	R	S	A	R	S	O
E	J	J	I	P	L	U	T	R	I	N	I	Y	Z	M
E	C	R	U	O	S	Y	U	R	X	A	H	M	A	N
V	Z	W	W	W	C	X	I	F	V	N	Y	I	O	A
X	U	H	A	Z	M	T	W	L	L	Y	F	R	V	L
W	S	B	B	S	E	Z	A	W	C	H	E	R	O	E
J	X	O	Y	R	K	C	P	Y	X	D	U	W	D	S
V	P	B	E	G	Z	E	B	C	J	P	E	M	F	R
E	C	O	A	N	H	J	H	T	O	W	L	Y	L	I
Y	U	O	T	C	I	A	O	M	E	U	L	F	O	D
I	D	Q	O	E	T	O	P	G	L	U	E	J	R	X
L	V	L	N	E	N	I	M	V	B	X	P	V	E	E
P	C	L	A	A	E	C	C	I	A	E	A	K	A	A
X	P	U	T	R	T	B	E	O	T	R	H	W	L	U
Z	R	N	S	I	P	E	X	S	E	N	C	F	E	T
E	L	O	C	E	M	V	P	C	R	S	A	R	S	O
E	J	J	I	P	L	U	T	R	I	N	I	Y	Z	M
E	C	R	U	O	S	Y	U	R	X	A	H	M	A	N
V	Z	W	W	W	C	X	I	F	V	N	Y	I	O	A
X	U	H	A	Z	M	T	W	L	L	Y	F	R	V	L
W	S	B	B	S	E	Z	A	W	C	H	E	R	O	E
J	X	O	Y	R	K	C	P	Y	X	D	U	W	D	S

ANTIMOINE

AUTOMNALES

CALVAIRE

CHAPELLE

CHATEAU

CHER

CLOCHE

ECOLE

FLOREALES

LUTRIN

PETANQUE

POMPIERS

POTENCE

RETABLE

SOURCE

LES AUTOMNALES 2022



Jazz à la Sout
Éric Luter Big Five en concert



LES FLOREALES



Les contes de la Mér'Inchal



ATELIER PEINTURE
POUR LES AUTOMNALES